



## Succession dans famille recomposée

Par **Hari54**, le **03/07/2009** à **00:20**

Bonjour,

voici ma situation : je suis marié sans contrat de mariage, et mon épouse a une fille d'un précédent lit. Nous avons également eu un fils.

Nous avons acheté une maison ensemble après le mariage.

D'autre part, chacun possède des comptes bancaires en son nom propre et nous avons un compte joint.

Quelle sera la situation par rapport aux enfants en cas de succession pour ce qui concerne la maison et les comptes bancaires ?

merci pour vos réponses